

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

23-378

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

1.2. Proclamations

1.3. Parole au public

- 500, boulevard Saint-Joseph – Zone C-208
- 1900, rue Raymond-Blais – Zone C-151

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

23-378 2.1. Adoption de l'ordre du jour

23-379 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2023 et séance extraordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

23-380 3.1. Nomination – Maire suppléant – Novembre et décembre 2023 et janvier 2024

23-381 3.2. Création et nomination – Comité du 175^e anniversaire de fondation de la ville de Sainte-Julie – Modification de la résolution 23-044

23-382 3.3. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal

4. GESTION ADMINISTRATIVE

23-383 4.1. Modification – Date de la séance ordinaire du mois de décembre 2023

23-384 4.2. Autorisation de signature – Entente de partenariat visant le recrutement de travailleurs étrangers temporaires – Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en France

23-385 4.3. Autorisation de signature – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention spécialisées du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy

-
-
- | | | | | |
|--|-------|--|--|--|
| 23-386 | 4.4. | Autorisations – Contrat de services de gestion animalière – Proanima | | |
| 23-387 | 4.5. | Désignation des immeubles assujettis au droit de préemption – Règlement 1301 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie | | |
| 23-388 | 4.6. | Autorisations, confirmations et dépôt de demande d'aide financière – Fonds municipal vert – Rénovation de bâtiments de loisirs – Fédération canadienne des municipalités | | |
| 23-389 | 4.7. | Aide financière – Fondation Gisèle Faubert | | |
| 23-390 | 4.8. | Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Courbe de la rue Octave-Crémazie | | |
| 23-391 | 4.9. | Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Place de Cluny | | |
| 23-392 | 4.10. | Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Place de Clairvaux | | |
| 23-393 | 4.11. | Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Rue du Liseron | | |
| 23-394 | 4.12. | Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Courbe de la rue Marc-Aurèle-Fortin | | |
| 23-395 | 4.13. | Installation de panneaux de signalisation – Traverse piétonne – Intersection des rues Alain-Grandbois et Olivier-Chauveau | | |
| 23-396 | 4.14. | Installation de panneaux de signalisation – Traverse piétonne – Boulevard Saint-Joseph | | |
| 23-397 | 4.15. | Installation de panneaux de signalisation – Zone de débarcadère – Avenue Jules-Choquet | | |
| 5. RESSOURCES HUMAINES | | | | |
| 23-398 | 5.1. | Embauche – Greffière adjointe – Service du greffe | | |
| 23-399 | 5.2. | Ratification – Convention de fin d'emploi – Employée numéro 1584 | | |
| 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES | | | | |
| 23-400 | 6.1. | Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents | | |
| 23-401 | 6.2. | Attribution – Services professionnels d'évaluation – Bâtiments municipaux et leurs contenus | | |
| 23-402 | 6.3. | Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales – L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie – 695, montée Sainte-Julie | | |
| 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS | | | | |
| 23-403 | 7.1. | Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer | | |
| 23-404 | 7.2. | Achat d'équipement et de fournitures – Fonds de roulement | | |
| 23-405 | 7.3. | Émission d'obligations du 3 novembre 2023 – Concordance de courte échéance et de prolongation | | |
| 23-406 | 7.4. | Demande d'aide financière – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – Version 8 | | |

23-407 7.5. Mandat – Centre d'acquisition gouvernementales – Regroupement d'achats de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes

23-408 7.6. Approbation – Budget 2024 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

8. INFRASTRUCTURES

23-409 8.1. Attribution – Location d'un camion de déneigement pour la saison 2023-2024 – Projet SA-23-22

23-410 8.2. Reconduction – Année optionnelle – Fourniture d'asphalte pour la période hivernale – Projet SA-22-24

23-411 8.3. Autorisation – Dépense supplémentaire – Travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville – Projet SA-22-15

9. LOISIRS

23-412 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

23-413 9.2. Adhésion et autorisation de signature – Entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications – Année 2024

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-414 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

23-415 10.2. Demande de dérogations mineures – Implantation de terrasses en paliers et d'un escalier extérieur – 500, boulevard Saint-Joseph – Zone C-208

23-416 10.3. Demande de dérogation mineure – Plans-concept d'affichage – 1900, rue Raymond-Blais (Restaurant St-Hubert) – Zone C-151

23-417 10.4. Nominations – Comité de la biodiversité et de l'environnement

11. RÉGLEMENTATION

23-418 11.1. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1100-11 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin d'apporter des ajustements liés au logement abordable

23-419 11.2. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village et ses zones de transition, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ces secteurs ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones »

23-420 11.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-117 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions relatives aux garages détachés

23-421 11.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-118 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-140 à même la zone H-139 et d'ajouter à la grille des usages et des normes de la zone H-140 l'usage « 6531 Centre d'accueil ou établissement curatif » ainsi que les normes afférentes

23-422 11.5. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables

-
-
- 23-423 11.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1261 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction d'une piste cyclopedestre entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier pour un montant de 1 915 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 915 000 \$
- 23-424 11.7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1305 autorisant le paiement des coûts des travaux d'éclairage sur le boulevard des Hauts-Bois pour un montant de 175 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 175 000 \$
- 23-425 11.8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1306 autorisant le paiement des coûts des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$
- 23-426 11.9. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1311 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction d'une intersection surélevée, de reconstruction de bordures et de chaussées sur diverses rues, ainsi que les frais contingents pour un montant de 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 \$
- 23-427 11.10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1312 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$
- 23-428 11.11. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1323 relatif à la sécurité publique sur certaines rues privées de la ville de Sainte-Julie
- 23-429 11.12. Adoption – Règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 20 septembre 2023
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 23-430 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – OCTOBRE – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le mois d'octobre est consacré à la sensibilisation au cancer du sein;

ATTENDU QU'encore cette année, durant le mois d'octobre, la Fondation du cancer du sein du Québec s'active à informer et sensibiliser la population au sujet du cancer du sein et à démystifier cette maladie qui touche directement et indirectement un très grand nombre de personnes;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame octobre « *Mois de la sensibilisation au cancer du sein* » et encourage la population julievilloise à soutenir la Fondation du cancer du sein du Québec.

PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – 14 AU 21 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE la 25^e édition de la *Semaine des bibliothèques publiques* a pour thème « *Vous avez changé. Vos biblios aussi!* » et qu'elle a pour objectif de mettre en lumière les qualités intrinsèques des bibliothèques publiques qui participent activement au développement culturel, communautaire, social et économique de leurs communautés et des municipalités;

ATTENDU QUE cette édition fait allusion à l'évolution du rôle social des bibliothèques publiques auprès de leurs communautés et rappelle que fréquenter sa bibliothèque, c'est emprunter des livres, mais aussi participer à des activités diverses et ouvertes sur le monde, profiter des services numériques, réaliser des projets créatifs et rencontrer les autres usagères et usagers;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame « *Semaine des bibliothèques publiques* », la semaine du 14 au 21 octobre 2023, invite tous les Julievillois.es à profiter des services offerts par leur bibliothèque municipale et salue le travail exceptionnel et les efforts des responsables et employés de la bibliothèque municipale de Sainte-Julie pour répondre aux besoins de culture, de divertissement, d'éducation et de formation de la communauté.

PAROLE AU PUBLIC

- 500, boulevard Saint-Joseph – Zone C-208;
- 1900, rue Raymond-Blais – Zone C-151.

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

23-379

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2023

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-380

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller monsieur Sylvain Dubuc à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2023 et janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-381

CRÉATION ET NOMINATION – COMITÉ DU 175^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-044

ATTENDU QU'en 2026, la ville de Sainte-Julie célébrera son 175^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont manifesté l'intérêt de créer le comité du 175^e anniversaire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer trois (3) élus municipaux sur ce comité afin d'y siéger;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE créer le comité du 175^e anniversaire de la ville de Sainte-Julie;

DE nommer les conseillers municipaux suivants au sein de ce comité, soit :

- Mme Josée Marc-Aurèle;
- M. Sylvain Dubuc;

- M. Eric Faucher;

DE nommer Mme Lucie Bisson, conseillère municipale, à titre de membre substitut;

DE modifier la résolution 23-044 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-382

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 23-012 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2023 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 23-012;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Gala annuel des Fleurons du Québec	2 novembre 2023 Saint-Hyacinthe	183,96 \$	2	367,92 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-383

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, tel qu'il appert de la résolution 22-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de décembre 2023, initialement prévue le 12 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois de décembre 2023, le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-384

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE, EN FRANCE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite conclure un partenariat avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en France (ci-après « la Communauté »), permettant la réalisation d'un projet de coopération en matière de développement économique et d'attractivité des territoires;

ATTENDU QU'un des objectifs du partenariat vise à faciliter le recrutement et l'embauche de travailleurs étrangers temporaires parmi les résidents du territoire de la Communauté âgés de 18 à 35 ans, afin de combler les besoins en personnel des entreprises julieilloises participantes qui souffrent de la pénurie de main-d'œuvre, tandis que la Communauté connaît, quant à elle, un taux de chômage plus élevé qu'au Québec, notamment de longue durée;

ATTENDU QUE les autres objectifs du partenariat visent à offrir aux jeunes participants une expérience de travail internationale et une expérience de vie unique et enrichissante qui leur ouvriront des opportunités dans le milieu du travail et qui leur permettront de se développer sur le plan personnel, d'acquérir de l'autonomie, de s'imprégner d'une autre culture et de créer des souvenirs et des amitiés qui les marqueront possiblement pour la vie;

ATTENDU QUE ce projet novateur permettra le rayonnement de la Communauté et de la Ville de Sainte-Julie, de part et d'autre;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été élaboré pour permettre la réalisation de ce partenariat et pour déterminer les obligations respectives de chacun des signataires;

ATTENDU QUE l'entente a été modifiée et retravaillée de façon importante depuis que l'autorisation de signature a été adoptée par le conseil municipal, résolution 22-571;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie conclura des ententes distinctes avec les entreprises participantes, énonçant les modalités et les obligations qui incombent à ces dernières;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de partenariat visant le recrutement de travailleurs étrangers temporaires à conclure avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en France, et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, toutes ententes relatives au partenariat à être conclues avec les entreprises participantes au projet et à apporter toute modification jugée nécessaire à ces ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-385

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES D'INTERVENTION SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

ATTENDU QUE la Ville de Sorel-Tracy dispose, au sein de son Service de protection et d'intervention d'urgence, d'équipements et d'équipes spécialisées lors d'interventions visant notamment le sauvetage en hauteur et en espace clos, les interventions impliquant des matières dangereuses, les sauvetages nautiques en eaux vives ou sur glace et le sauvetage en milieu isolé;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) et ses municipalités membres, incluant la Ville de Sainte-Julie, souhaitent conclure une entente intermunicipale d'entraide avec la Ville de Sorel-Tracy afin de bénéficier de leurs équipements et équipes spécialisées;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 2 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention spécialisées du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy* à intervenir avec la Ville de Sorel-Tracy, la MRC de Marguerite-D'Youville, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Saint-Amable, la Ville de Varennes et la Municipalité de Verchères, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-386

AUTORISATIONS – CONTRAT DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE – PROANIMA

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2023, la Ville a approuvé la modification de l'*Entente intermunicipale ayant constitué la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu*, afin de changer la date de fin de l'entente au 31 décembre 2023 plutôt qu'au 31 décembre 2028, résolution 23-339;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se doter d'un service clé en main pour la gestion des animaux de compagnie sur son territoire, incluant les services de base d'un refuge ainsi que des services intégrés et responsables de gestion animalière;

ATTENDU QUE Proanima est un organisme à but non lucratif qui applique une gestion animalière préventive pour ses villes partenaires et leurs citoyens, leur procurant ainsi conseils, aide et ressources afin de limiter les abandons d'animaux;

ATTENDU QUE pour ses services de gestion animalière, la Ville souhaite confier un contrat de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, à l'organisme précité;

ATTENDU QU'en échange des services proposés, la Ville s'engage à payer à Proanima des frais annuels fixes par habitant, majorés des taxes applicables;

ATTENDU QUE le nombre d'habitations en vigueur est celui déterminé dans le décret de population des villes du Québec publié à la *Gazette officielle du Québec* de l'année précédente;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de services de gestion animalière à intervenir avec l'organisme Proanima, situé au 1470, rue de Coulomb, Boucherville, Québec, J4B 7K2 ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre tout paiement relatif au présent contrat, selon les coûts et modalités prévues à ce dernier;

D'autoriser le paiement d'une somme de 373 178,73 \$, toutes taxes comprises, représentant les frais annuels de l'année 2024;

Le tout conditionnellement à la réception de l'avis de dissolution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, prononcé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire réaliser une étude de faisabilité pour réduire les émissions de GES à long terme dans ses bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité aura notamment pour but d'aider la Ville à prévoir les rénovations à réaliser au cours des prochaines années ainsi qu'à établir l'ordre de priorité permettant de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre de plusieurs de ses bâtiments;

ATTENDU QUE la Ville souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre de six (6) de ses bâtiments municipaux, à la hauteur d'au moins 50 % au cours des dix (10) prochaines années et à la hauteur de 80 %, soit des émissions presque nulles, d'ici les vingt (20) prochaines années;

ATTENDU QUE les bâtiments visés par cette étude sont le centre communautaire situé au 550, boulevard Saint-Joseph, le pavillon Thérèse-Savard-Côté, les ateliers municipaux, l'hôtel de ville, la bibliothèque municipale et la caserne;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour obtenir un financement lui permettant de couvrir jusqu'à 80 % des dépenses admissibles, soit 200 000 \$, pour la réalisation d'une étude de faisabilité s'inscrivant dans une optique de planification de décarbonation des bâtiments municipaux de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale à déposer et à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière pour l'initiative de *Rénovation de bâtiments de loisirs*, un programme de la Fédération canadienne des municipalités, pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la réduction des gaz à effet de serre émis par 6 de ses bâtiments ainsi qu'à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document ou entente à cet effet avec la Fédération canadienne des municipalités;

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du guide du Fonds municipal vert et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie assumera minimalement 20 % des coûts admissibles, y compris tout dépassement de coûts;

De transmettre copie de la présente résolution, accompagnée des documents relatifs au dépôt de la demande d'aide financière, à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-389

AIDE FINANCIÈRE – FONDATION GISÈLE FAUBERT

ATTENDU QUE la Fondation Gisèle Faubert a pour mission de construire et exploiter une maison de soins palliatifs en Montérégie Ouest pour offrir aux résidents.es des 65 municipalités un endroit calme, serein et accueillant, pour une fin de vie en toute dignité;

ATTENDU QUE la Fondation tiendra un événement le 21 octobre 2023 dans le but de recueillir des fonds servant à la construction de la maison de soins palliatifs Gisèle Faubert, qui sera située à Mercier, et dont l'ouverture est prévue à la fin de l'année 2025;

ATTENDU QUE cet endroit aura la capacité d'accueillir huit (8) patients, incluant une clientèle pédiatrique, permettant également aux familles d'être bien supportées, tout à fait gratuitement, tant pour les patients que pour leurs familles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 400 \$ à la Fondation Gisèle Faubert;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à émettre le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-390

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – COURBE DE LA RUE OCTAVE-CRÉMAZIE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Octave-Crémazie, entre les deux entrées charretières du numéro 1580, afin d'augmenter la visibilité qui est réduite à cet endroit en raison de la présence d'arbres matures et d'entrées charretières;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit » entre les deux entrées charretières du numéro 1580, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-06 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-391

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DE CLUNY

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'interdire le stationnement du côté extérieur de la courbe de la place de Cluny, du numéro 39 jusqu'à la limite entre les numéros 59 et 61 ainsi qu'autour du terre-plein intérieur, afin de permettre le bon déroulement des diverses collectes résiduelles et le passage des véhicules d'urgence;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h » du côté extérieur de la courbe de la place de Cluny, du numéro 39 jusqu'à la limite entre les numéros 59 et 61 ainsi qu'autour du terre-plein intérieur, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-9.1 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-392

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DE CLAIRVAUX

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'interdire le stationnement du côté extérieur de la courbe de la place de Clairvaux, de la limite entre les numéros 722 et 724 jusqu'au numéro 738 ainsi qu'autour du terre-plein intérieur, afin de permettre le bon déroulement des diverses collectes résiduelles et le passage des véhicules d'urgence;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h » de la limite entre les numéros 722 et 724 jusqu'au numéro 738 ainsi qu'autour du terre-plein intérieur, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-9.2 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-393

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU LISERON

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue du Liseron, de la limite entre les numéros 159 et 165 jusqu'à la limite entre les numéros 133 et 141, afin d'augmenter la visibilité à proximité de cet accès au parc Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit » de la limite entre les numéros 159 et 165 jusqu'à la limite entre les numéros 133 et 141, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-18 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-394

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – COURBE DE LA RUE MARC-AURÉLE-FORTIN

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Marc-Aurèle-Fortin, devant le numéro 22, afin de permettre le bon déroulement des diverses collectes résiduelles, le passage des véhicules d'urgence et d'offrir une meilleure visibilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit » devant le numéro 22, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-10 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-395

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – TRAVERSE PIÉTONNE – INTERSECTION DES RUES ALAIN-GRANDBOIS ET OLIVIER-CHAUVEAU

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'ajouter une traverse piétonne, des panneaux de passage-piétons et de nouvelles chicanes, afin d'améliorer la sécurité des enfants à la sortie du parc Ringuet, à l'intersection des rues Alain-Grandbois et Olivier-Chauveau;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'installer des panneaux indiquant le passage de piétons, de part et d'autre de la rue Alain-Grandbois, d'installer de nouvelles chicanes à la sortie du parc Ringuet donnant sur la rue Alain-Grandbois et de procéder au marquage au sol d'une traverse piétonne jaune permettant de traverser la rue Alain-Grandbois, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-08 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-396

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – TRAVERSE PIÉTONNE – BOULEVARD SAINT-JOSEPH

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, d'ajouter une traverse piétonne traversant le boulevard Saint-Joseph, à la hauteur de la rue Filion, de modifier le trottoir pour permettre la descente vers la rue et d'interdire le stationnement, en amont et en aval de la traverse piétonne, soit entre les numéros 392 et 406 du boulevard Saint-Joseph, afin d'améliorer la sécurité des piétons dans le secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'installer des panneaux « Stationnement interdit » entre les numéros 392 et 406, boulevard Saint-Joseph;

D'installer des panneaux de signalisation indiquant l'arrivée à une traverse piétonne, à la limite des numéros 373 et 381 ainsi que devant le numéro 412, boulevard Saint-Joseph;

D'installer des panneaux lumineux indiquant la présence d'une traverse piétonne à l'intersection de la rue Filion et du boulevard Saint-Joseph, sur le terre-plein central ainsi qu'à la limite des numéros 400 et 406;

DE procéder au marquage au sol d'une traverse de piétons jaune traversant le boulevard Saint-Joseph, à la hauteur de la rue Filion;

DE modifier le trottoir, à la hauteur du numéro 400, afin de permettre la descente sur le boulevard Saint-Joseph;

Le tout conformément au plan CSP-26sept2023-13 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-397

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE DÉBARCADÈRE – AVENUE JULES-CHOQUET

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 26 septembre 2023, de limiter le stationnement à une zone de débarcadère de 20 minutes, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h, du numéro 365 jusqu'à la limite entre les numéros 371 et 379, avenue Jules-Choquet, afin de permettre aux parents de pouvoir aller reconduire facilement leur enfant à la garderie Jardin de l'avenir;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'installer des panneaux indiquant que le stationnement est permis pour une durée de 20 minutes, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h, devant le numéro 365 jusqu'à la limite entre les numéros 371 et 379, avenue Jules-Choquet, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-19 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-398

EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE – SERVICE DU GREFFE

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de greffière adjointe au Service du greffe, à la suite du départ de M^e Marie-Hélène Bourque, titulaire du poste;

ATTENDU QUE la candidate retenue est contractuellement à l'emploi de la Ville depuis le mois d'août 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Alexandrine Gemme à titre de greffière adjointe au Service du greffe, à compter du 18 octobre 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

DE mettre fin au contrat d'emploi en vigueur, se terminant le 17 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-399

RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉE NUMÉRO 1584

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 29 septembre 2023 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employée numéro 1584.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-400

DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

ATTENDU QUE le maire de Sainte-Julie, M. Mario Lemay, a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à M^e Nathalie Deschesnes, greffière, aux termes d'une délégation datée du 10 octobre 2023 faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE cette délégation prévoit également de nommer M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe, à titre de substitut en cas d'absence de M^e Deschesnes;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte et autorise cette délégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-401

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION – BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LEURS CONTENUS

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les services professionnels d'évaluation des bâtiments municipaux de la Ville de Sainte-Julie à des fins d'assurance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 10 octobre 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de services professionnels au plus bas fournisseur conforme, soit la firme L2G Évaluation inc., située au 6455, rue Jean-Talon Est à Montréal, Québec, H1S 3E8, pour l'évaluation des bâtiments municipaux ainsi que leurs contenus pour les années 2023-2024, ainsi que pour la mise à jour de ces évaluations pour les années 2024 à 2028, au montant de 67 260,38 \$ taxes incluses, le tout conformément à l'offre de prix de cette firme en date du 2 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-402

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES – L'ENVOLEE, CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie, a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble sis au 695, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE selon l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Sainte-Julie avant de se prononcer sur la demande;

ATTENDU QUE L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie rencontre les critères énoncés aux articles 243.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 2 octobre 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales déposée par L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie à la Commission municipale du Québec, pour l'immeuble sis au 695, montée Sainte-Julie;

DE désigner M^e Nathalie Deschesnes, greffière, représentante de la Ville de Sainte-Julie lors de l'audition devant la Commission municipale du Québec;

D'acheminer la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-403

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 septembre 2023 au 12 octobre 2023 :

- | | | |
|--------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2023-19 | Chèque à ratifier | 1 472 620,88 \$ |
| ▪ Liste F-2023-120 | Comptes à payer | 2 774 607,28 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 septembre 2023 au 12 octobre 2023 apparaissant sur les listes F-2023-19 et F-2023-20;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-404

ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 10 octobre 2023 soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux, sur une période de cinq (5) ans, de 2024 à 2028, pour une somme de 1 995 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-405

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 NOVEMBRE 2023 – CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 023 000 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1009	39 700 \$
1129	263 600 \$
1130	94 200 \$
1009	442 200 \$
1045	367 700 \$
1150	44 000 \$
1164	138 200 \$
1164	108 500 \$
1176	43 000 \$
1182	637 600 \$
1182	152 800 \$
1186	342 298 \$
1191	114 513 \$
1197	343 496 \$
1200	255 600 \$
1202	60 400 \$
1009	11 192 \$
1174	654 789 \$
1269	35 314 \$
1277	41 552 \$
1278	1 035 000 \$
1288	14 846 \$
1295	237 500 \$
1299	1 545 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1129, 1130, 1009, 1045, 1164, 1182, 1186, 1191, 1197, 1202, 1174, 1278, 1295 et 1299, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, boulevard de Montarville
Boucherville (Québec) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint et trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1129, 1130, 1009, 1045, 1164, 1182, 1186, 1191, 1197, 1202, 1174, 1278, 1295 et 1299, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-406

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – VERSION 8

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version 8, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 8 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-407

MANDAT – CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS DE MICRO-ORDINATEURS, PORTABLES, SERVEURS ET TABLETTES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) d'adhérer à un contrat d'achat regroupé de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les équipements dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 17 février 2024 au 16 février 2027;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-408

APPROBATION – BUDGET 2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le 26 septembre 2023, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a adopté son budget pour l'exercice financier 2024 ainsi que son Programme d'immobilisations 2024;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la RIPRSL;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le budget et les immobilisations 2024 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels qu'adoptés par son conseil d'administration le 26 septembre 2023;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2024 au montant de 6 704 881 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-409

ATTRIBUTION – LOCATION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2023-2024 – PROJET SA-23-22

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la location d'un camion de déneigement, sans opérateur, pour la saison 2023-2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-23-22 relatif à la location d'un camion de déneigement, sans opérateur, pour la saison 2023-2024, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Solution V2G inc., située au 171, boulevard Labbé Nord, porte 6, Victoriaville, Québec, G6P 1A7, pour un montant de 66 685,50 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 29 septembre 2023;

DE mettre fin au présent contrat de location dès la réception jugée conforme de l'équipement commandé auprès du même fournisseur par le biais de la résolution 23-282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-410

RECONDUCTION – ANNÉE OPTIONNELLE – FOURNITURE D'ASPHALTE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE – PROJET SA-22-24

ATTENDU l'attribution du contrat SA-22-24 concernant la fourniture d'asphalte pour la période hivernale 2022-2023, à l'entreprise Tech-Mix, division de Bau-Val inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022, résolution 22-544;

ATTENDU QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour une année additionnelle, soit pour la période hivernale 2023-2024, aux mêmes termes et conditions prévus dans le contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période hivernale 2023-2024, le contrat SA-22-24 concernant la fourniture d'asphalte, à l'entreprise Tech-Mix, division de Bau-Val inc., située au 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes, Québec, J3X 0G7, pour un montant de 30 390,19 \$, toutes taxes comprises, sans considération des frais de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-411

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – PROJET SA-22-15

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, en juillet 2022, un contrat relatif à des travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville pour les années 2022-2023 et 2023-2024 à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., pour une valeur de 307 264,96 \$, toutes taxes comprises, résolution 22-361;

ATTENDU QU'il a été demandé à cette entreprise d'effectuer le déneigement de tronçons supplémentaires sur le parcours # 11, pour la saison 2023-2024, dans l'optique d'optimiser le service, car elle devait déjà circuler sur ces tronçons;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat d'une valeur initiale égale ou supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 840,24 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat SA-22-15 relatif à des travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville, pour la saison hivernale 2023-2024, octroyé à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., portant la valeur totale de la dépense autorisée à 324 105,20 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Mme Amélie Poirier divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car un membre de sa famille reçoit une aide financière.

23-412

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 16 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Malik Gauthier	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Athlétisme	150 \$
Marc-Antoine Archambault	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Édouard Di Tomasso	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
William Martin	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Frédérique Lachapelle	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Natation	150 \$
Mégane Duhamel	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Basketball	150 \$
Zachary Lauzon	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Golf	150 \$
Émile Lucier	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Siena Lamoureux	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Florence Lauzon	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Ève Beaudoin	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Baseball	150 \$
Christophe McKenna	57 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2023	Soccer	150 \$
Clara Mathieu	Championnats provinciaux 2023	Baseball	150 \$
Louis-Félix Deschamps	Championnats panaméricains 2023	Karaté	500 \$
Émilie Martel	Championnats provinciaux 2023	Baseball	150 \$

Laurence Mercier	Championnats provinciaux 2023	Baseball	150 \$
Marc-Antoine Archambault	Championnats canadiens 2023	Baseball	300 \$
Catherine Toshkov	Championnats canadiens 2023	Judo	300 \$
Rosalie Camirand	Championnats provinciaux 2023	Baseball	150 \$
TOTAL			3 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-413

ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ANNÉE 2024

ATTENDU l'adoption de la *Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie* lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2018, résolution 18-496;

ATTENDU QUE le plan d'action 2019-2023 s'y rattachant arrive à échéance incessamment;

ATTENDU QU'un nouveau plan d'action a été élaboré par le comité de suivi de la politique culturelle, pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE plusieurs actions et nouvelles initiatives culturelles y sont prévues, permettant de dynamiser le milieu de vie des Julievillois.es;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre d'une entente de développement culturel, s'engage à subventionner 50 % des coûts reliés aux projets admissibles soumis par une municipalité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adhérer à l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2024;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-414

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

La demande de **PIIA 23-44** pour l'affichage de l'établissement situé au **2020, chemin du Fer-à-Cheval, local 102** (Barcelos), et ce, conformément à la résolution 525.2.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-45** pour l'affichage de l'établissement situé au **1777, rue Nobel** (Adiantum), et ce, conformément à la résolution 525.4.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-46** pour l'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager (arbres) de l'établissement situé au **1851, rue Nobel** (Imprimerie Sainte-Julie), et ce, conformément à la résolution 525.6.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-47** pour l'approbation des modifications apportées aux plans-concept de construction (élargissement) des deux propriétés situées au **402 et 434, rue Geoffrion**, et ce, conformément à la résolution 525.8.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-48** pour la rénovation (remplacement d'ouvertures) de la propriété située au **681, boulevard N.-P.-Lapierre**, et ce, conformément à la résolution 525.12.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-49** pour la rénovation (remplacement d'ouvertures) de la propriété située au **661, boulevard N.-P.-Lapierre**, et ce, conformément à la résolution 525.13.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-50** pour l'aménagement paysager du **700, montée Sainte-Julie (Clos du Village)**, et ce, conformément à la résolution 525.14.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023;

La demande de **PIIA 23-51** pour l'approbation des modifications apportées aux plans-concept de construction du **700, montée Sainte-Julie (Clos du Village)**, et ce, conformément à la résolution 525.15.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 septembre 2023.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-415

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – IMPLANTATION DE TERRASSES EN PALIERS ET D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208

ATTENDU la nécessité, pour l'immeuble situé au 500, boulevard Saint-Joseph, d'octroyer des dérogations mineures pour l'aménagement de terrasses en paliers, au rez-de-jardin et à la droite du bâtiment, ne respectant pas les marges minimales prescrites par le *Règlement de zonage 1101* ainsi que pour autoriser la présence d'un escalier extérieur menant au sous-sol, ce qui est interdit en vertu du *Règlement de zonage 1101*, suivant le dépôt du plan d'implantation final comprenant les mesures précises;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction de l'immeuble multifamilial, préparés par la compagnie d'architecture D-Lab et du nouveau plan d'implantation, préparé par la compagnie Vital Roy, arpenteurs-géomètres, portant le numéro de dossier 29062-00, minute 548 et daté du 23 août 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 525.17.23 adoptée le 20 septembre 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation de dérogations mineures ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 500, boulevard Saint-Joseph, afin d'autoriser :

- l'aménagement de trois (3) terrasses en paliers au rez-de-jardin, empiétant de plus de 2,5 mètres sur la marge fixe et fixe sur rue secondaire minimale prescrite, étant ainsi implantées à 2,5 mètres plutôt qu'à 3,5 mètres de la limite avant (ou avant secondaire) du site, tel que le prescrit l'article 4.3.4.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une terrasse en paliers à la droite du bâtiment, à 2,5 mètres de la limite latérale droite, ne respectant ainsi pas la marge minimale prescrite de 6 mètres prévue à la grille des usages et des normes de la zone C-208, tel que prescrit par l'article 4.3.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- la présence d'un escalier extérieur menant au sous-sol et desservant une issue requise du garage souterrain, situé à 1,5 mètre de la ligne du lot en marge fixe sur rue secondaire, alors que sa présence n'est pas autorisée en vertu de l'article 4.3.3.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-416

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –
1900, RUE RAYMOND-BLAIS (RESTAURANT ST-HUBERT) – ZONE C-151**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage a été soumise au Service de l'urbanisme, pour le restaurant St-Hubert situé au 1900, rue Raymond-Blais, comprenant la nécessité d'octroyer une dérogation mineure pour l'installation de deux enseignes rattachées et de deux enseignes détachées, plutôt qu'une seule enseigne rattachée et deux enseignes détachées, tel que prévu au tableau 8.1 de l'article 8.6.1.6 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE des vérifications effectuées par le Service de l'urbanisme ont permis de statuer que le permis initial, émis en 1988, comprenait deux enseignes sur poteaux et une enseigne sur bâtiment;

ATTENDU QU'une deuxième enseigne rattachée sur le bâtiment est présente depuis de nombreuses années, mais est non conforme à la réglementation qui prévoit qu'il est possible d'installer une enseigne rattachée et deux enseignes détachées, ou l'inverse, soit deux enseignes rattachées et une enseigne détachée sur le site seulement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 525.18.23 adoptée le 20 septembre 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation de deux (2) enseignes rattachées et de deux (2) enseignes attachées pour l'établissement situé au 1900, rue Raymond-Blais (Restaurant St-Hubert), plutôt qu'une (1) enseigne rattachée et deux (2) enseignes détachées, tel que prévu au tableau 8.1 de l'article 8.6.1.6 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-417

NOMINATIONS – COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la nécessité de pourvoir trois (3) postes de membres au sein du comité de labiodiversité et de l'environnement;

ATTENDU QU'à la suite des entrevues réalisées, les candidatures de Mmes Camille Houde, Pascale Bourgeois et Marianne Champoux ont été retenues;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

De nommer Mmes Camille Houde, Pascale Bourgeois et Marianne Champoux à titre de membres du comité de la biodiversité et de l'environnement, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 octobre 2023 au 17 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-418

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1100-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS LIÉS AU LOGEMENT ABORDABLE

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1100-11 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin d'apporter des ajustements liés au logement abordable* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QUE les articles 145.30.1 à 145.30.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) permettent d'adopter un règlement visant à favoriser l'amélioration de l'offre de logement social, abordable ou familial dans les projets de construction résidentielle;

ATTENDU QU'en adoptant un tel règlement, le conseil adopte simultanément un règlement visant à améliorer l'offre de logements abordables;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

D'adopter le projet de règlement 1100-11 modifiant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100* afin d'apporter des ajustements liés au logement abordable;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 novembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-419

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1101-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE
MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET
SES ZONES DE TRANSITION, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX
USAGES AUTORISÉS DANS CES SECTEURS AINSI QUE CERTAINES DES
DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES
ZONES »**

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village et ses zones de transition, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ces secteurs ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones »* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications relatives aux dispositions applicables dans le secteur du Vieux-Village et à ses zones de transition;

ATTENDU QUE les modifications proposées s'appuient sur le rapport préparé par la firme Brodeur Frenette, portant sur le développement des quartiers centraux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

D'adopter le premier projet du *Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village et ses zones de transition, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ces secteurs ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones »*;

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 novembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-420

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1101-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARAGES DÉTACHÉS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1101-117 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions relatives aux garages détachés* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la superficie maximale autorisée pour les garages détachés sur les propriétés résidentielles en zone agricole ainsi qu'à leur implantation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

D'adopter le premier projet du *Règlement 1101-117 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions relatives aux garages détachés;*

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 novembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-421

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-140 À MÊME LA ZONE H-139 ET D'AJOUTER À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-140 L'USAGE « 6531 CENTRE D'ACCUEIL OU ÉTABLISSEMENT CURATIF » AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1101-118 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-140 à même la zone H-139 et d'ajouter à la grille des usages et des normes de la zone H-140 l'usage « 6531 Centre d'accueil ou établissement curatif » ainsi que les normes afférentes* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-140, à même une partie de la zone H-139, dans le but d'inclure dans cette zone la propriété située au 4, rue des Brises, où sont permis une variété d'usages résidentiels de plus grande densité;

ATTENDU QUE l'ajout de l'usage « 6531 Centre d'accueil ou établissement curatif » et ses normes afférentes est conjointement prévu à l'agrandissement de cette zone afin d'implanter un établissement destiné à des personnes ayant besoin de protection et de soins à l'intérieur d'une habitation trifamiliale;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

D'adopter le premier projet du *Règlement 1101-118 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-140 à même la zone H-139 et d'ajouter à la grille des usages et des normes de la zone H-140 l'usage « 6531 Centre d'accueil ou établissement curatif » ainsi que les normes afférentes;*

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 novembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-422

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1285 VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS
ABORDABLES**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QUE les articles 145.30.1 à 145.30.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) permettent d'adopter un règlement visant à favoriser l'amélioration de l'offre de logement social, abordable ou familial dans les projets de construction résidentielle;

ATTENDU QU'un tel règlement a pour effet d'imposer la conclusion d'une entente entre la Ville et le demandeur, préalablement à la délivrance des permis de construction autorisant les projets résidentiels qui sont visés par ce règlement, dans le but d'améliorer l'offre de logements abordables;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient de la rareté des logements à faible prix sur le territoire;

ATTENDU la volonté du conseil d'assujettir l'émission de certains permis de construction résidentielle à la conclusion d'une entente afin d'améliorer l'offre de logements abordables;

ATTENDU QUE le conseil municipal adopte, simultanément au présent règlement, une modification au plan d'urbanisme précisant les orientations auxquelles un tel règlement doit répondre;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Eric Faucher

D'adopter le projet de règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 novembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-423

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1261 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLOPÉDESTRE ENTRE LE RANG DE LA VALLÉE ET LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER POUR UN MONTANT DE 1 915 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 915 000 \$

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1261 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction d'une piste cyclopédestre entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier pour un montant de 1 915 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 915 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1261 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-424

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1305 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS POUR UN MONTANT DE 175 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 175 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1305 autorisant le paiement des coûts des travaux d'éclairage sur le boulevard des Hauts-Bois pour un montant de 175 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 175 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1305 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-425

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1306 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1306 autorisant le paiement des coûts des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1306 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-426

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1311
AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE INTERSECTION SURÉLEVÉE, DE RECONSTRUCTION DE BORDURES ET
DE CHAUSSÉES SUR DIVERSES RUES, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
POUR UN MONTANT DE 350 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 350 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1311 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction d'une intersection surélevée, de reconstruction de bordures et de chaussées sur diverses rues, ainsi que les frais contingents pour un montant de 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1311 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-427

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1312
AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE
CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS
ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1312 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1312 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-428

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1323
RELATIF À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR CERTAINES RUES PRIVÉES DE
LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1323 relatif à la sécurité publique sur certaines rues privées de la ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1323 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-429

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023, sous le numéro 23-328;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 septembre 2023, à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2023, sous le numéro 23-367;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 22 septembre 2023;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de cette résolution et du règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 20 septembre 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 septembre 2023, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Embauche ou mouvement	Date d'entrée en vigueur
Pétrari, Alexandra	Régulier	Agent de bureau temps partiel à temps complet	11 septembre 2023
Banville, Francis	Régulier	Pompier	18 octobre 2023
Syms, Jonathan	Régulier	Pompier	18 octobre 2023
Pétrin, Jennifer	Régulier	Secrétaire aux ressources humaines	6 novembre 2023
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Ouellet, Yvan	Saisonnier	Journalier (voirie)	16 octobre 2023
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Albert, Sylvain	Contractuel	Contremaître - déneigement	16 octobre 2023

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Acquisition** – M. Mario Lemay mentionne que la Ville a acquis 56 hectares boisés dans le secteur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois. L'acquisition a été rendue possible avec l'aide financière du gouvernement du Québec, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Ville de Sainte-Julie.
- **La Villa de l'Amitié** – M. Lemay mentionne que la Ville de Sainte-Julie a déposé, conjointement avec La Villa de l'Amitié, une demande de financement au programme d'habitation abordable Québec et de la Société d'habitation du Québec pour la construction de 62 logements abordables sur la rue Lamoureux. La Ville espère que ce projet sera retenu par le gouvernement provincial.
- **Journée portes ouvertes – Caserne** – M. Lemay remercie les pompiers de la Ville de Sainte-Julie pour l'excellente journée portes ouvertes qui a eu lieu samedi dernier, dans le cadre de la semaine de prévention des incendies.
- **Salon d'Art du Club Optimiste Ste-Julie** – M. Lemay mentionne que les 11 et 12 novembre prochains se tiendra le Salon d'Art au centre communautaire, organisé par le Club optimiste Ste-Julie.

-
- **Traverse de l'épouvante – Samedi 28 octobre 2023** – M. Lemay mentionne que cette activité aura lieu au parc Armand-Frappier.
 - **Halloween** – Mme Josée Marc-Aurèle sensibilise les citoyens à circuler prudemment dans les rues de la ville.
 - **Terrain de la Défense nationale** – Mme Lucie Bisson invite les citoyens à être vigilants sur la partie du terrain de la Défense nationale qui a été cédée au parc national du Mont-Saint-Bruno en 2000 et à respecter les indications, car on y effectue des travaux de déminage. Pour plus d'explications, Mme Bisson invite les citoyens à consulter le journal Le Versant et le site Internet de la Ville.
 - **Activités – Vendredi 20 octobre 2023** – Mme Amélie Poirier invite les citoyens à participer à la marche de la nuit des sans-abris à 18 h, puis à la soirée autour du feu au parc Joseph-Véronneau.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- **Projet de piste cyclable – Rang de la Vallée (Point 11.6 à l'ordre du jour)** – Demande à quel endroit sera situé cette piste cyclable;
- **Ancien stationnement incitatif situé à côté du concessionnaire Deschamps automobiles** – Demande si ce terrain appartient toujours à la Ville de Sainte-Julie afin de pouvoir s'y stationner;
- **Dommages par l'eau – Pluie du 3 août 2023** – Des questions et commentaires sont formulés de la part de quelques citoyens concernant cet événement de pluie du 3 août dernier, notamment afin de savoir si les infrastructures de la Ville étaient conformes, car plusieurs propriétés ont subi des dommages par l'eau;
- **Droits de mutation** – Il est demandé si ces droits peuvent être payés en plusieurs versements, comme les taxes foncières;
- **Quartier Vilamo** – Des questions et commentaires sont formulés par plusieurs citoyens de ce quartier concernant notamment les problématiques au niveau du déneigement des rues privées, du transport collectif, de la signalisation, des conteneurs semi-enfouis et de l'absence de parc;
- **Transport collectif – Réseau express métropolitain (REM)** – Demande afin de savoir ce que fera la Ville pour améliorer le transport collectif, car le REM allonge les délais pour se rendre au centre-ville de Montréal;
- **Balai mécanique – Domaine des Hauts-Bois** – Demande pour que le balai mécanique circule plus souvent dans le Domaine des Hauts-Bois, car les feuilles dans les rues causent de l'accumulation d'eau;
- **Brigadier à l'école secondaire du Grand-Coteau** – Demande à l'effet d'avoir un brigadier à l'école secondaire;
- **Bibliothèque municipale – Stationnement** – Commentaires indiquant qu'il y a peu de cases de stationnement à la bibliothèque et demande pour connaître la solution de la Ville;
- **Logements pour travailleurs étrangers** – Demande à l'effet de savoir s'il est possible de connaître les endroits où des logements peuvent être disponibles pour des travailleurs étrangers;

- **Pannes de courant – Domaine des Hauts-Bois** – Demande d’explications afin de savoir pourquoi le Domaine des Hauts-Bois manque si souvent d’électricité, et ce, même par beau temps;
- **Ancienne station-service Sylvain Charron – 105, boulevard des Hauts-Bois** – Demande à l’effet de savoir quand ce commerce sera démoli.

23-430

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 22 h 13.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière